



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20170217-CONS-AG-17-003
-DE
Date de réception préfecture : 21/02/2017

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA**

Conseil du 17 février 2017

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Actualisation du tableau des effectifs : création d'un emploi permanent d'Ingénieur en chef hors classe

L'An Deux Mille dix-sept, le 17 février à quinze heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 7 février 2017.

ETAIENT PRESENTS : Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Michel CASTELLANI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Thérèse LORENZI, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Julien MORGANTI, Emma MUSSIER, Lucien NATALI, Jean-Jacques PADOVANI, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, Jean-Michel SAVELLI, Céline SIMONI-PIACENTINI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Noël VALERY.

ONT DONNE POUVOIR :

Marie-Dominique CARRIER	à	Jean-Joseph MASSONI
Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGO
Jean ZUCCARELLI	à	François-Xavier RIOLACCI

QUORUM : 21

ABSENTS : Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Valérie BIANCHI Angèle BRUNINI Emmanuelle DE GENTILI Marie-Paule HOUEMER, Pierre-Noel LUIGGI, Jean-Louis MILANI, Etienne PERFETTI, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

OBJET : Actualisation du tableau des effectifs : création d'un emploi permanent d'Ingénieur en chef hors classe

Le Conseil de la Communauté d'agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu la vacance de poste de Directeur Général des Services de 80 000 à 150 000 habitants ;

Considérant qu'un fonctionnaire titulaire du grade d'ingénieur en chef hors classe pourrait être recruté par voie de mutation en vue d'un détachement sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services ;

Considérant, en conséquence, qu'il convient de procéder à la modification du tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 30 janvier 2017 et de la Commission « Moyens, Planification et Transparence de l'action communautaire » du 6 février 2017 ;

Vu le rapport n°2 ;

Oùï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

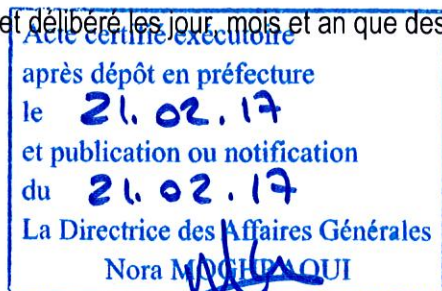
(Abstentions : M. Riolacci et M. Zuccarelli)

De créer un emploi permanent **d'Ingénieur en chef hors classe** à temps complet, du cadre d'emplois des Ingénieurs en chef territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique A ;

DIT

Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.